



SPECIAL SIP

Le Comité Technique Paritaire Local s'est tenu le 21 septembre 2009 à la Trésorerie générale à 14 heures.

Représentants de l'Administration :

M. FAUQUEUR, Président, Mme GRANDIS, M. MARTINETTI, M. BASTIE, Mme COLLIN,

Experte : Mme DAUTANE.

Représentants FO :

Nathalie VILET, Jean-Marc DUBOIS, Bruno KERAMBRUN, Jean Luc LENI, Aurélia PIOL.

Représentant CFDT :

Michel BLACHERE.

Création des SIP d'Annonay et d'Aubenas :

La date de création des SIP sera le 1^{er} décembre 2009.

SIP d'Aubenas :

Transfert de deux emplois de la filière gestion publique. Ces agents seront physiquement intégrés au service d'assiette et n'assureront pas l'accueil. La gestion de la caisse commune sera assurée par la filière gestion publique.

SIP d'Annonay :

Transfert de 3 emplois B et C et d'un emploi de cadre A assurant les fonctions d'adjoint pour un ORE de 2 emplois. La gestion de la caisse commune SIP-SIE et l'accueil seront assurés par l'un ces agents.

Les représentants FO ont soulevé plusieurs problèmes.

- La procédure concernant l'affectation des agents doit se faire sur la base du volontariat d'après les engagements pris par le ministre et le S.G..

Cette procédure confirmée par Mr FAUQUEUR, Président du CTPL, prévoit en cas de refus d'un agent, que celui-ci fasse part de son désaccord d'être affecté dans un SIP dans un délai de 15 jours à partir de la date du CTPL actant la création des SIP. S'ensuivra ensuite un appel à candidature dans les trésoreries dépendant du SIP puis au niveau du département. Au cas où il n'y aurait aucune candidature, les agents effectuant actuellement le recouvrement seraient affectés d'office dans les SIP pour nécessité de service.

S'il y avait des candidatures, les agents de recouvrement actuels resteraient, même en surnombre, dans leur trésorerie.

Une CAPL est prévue le 15 octobre 2009.

Les représentants FO ont dénoncé les conditions de travail dans lesquels allaient se retrouver les agents du SIP d'Annonay.

Sans plan à l'appui, essayons de vous narrez le parcours du combattant auquel seront confrontés nos collègues.

Un agent est à l'accueil, son bureau et collègue se trouvent à l'autre extrémité du bâtiment dans le service assiette. Le contrôleur et l'adjointe disposant chacune d'un bureau individuel.

.../...

Ainsi, l'agent d'accueil reçoit un contribuable et le renseigne. Jusque là pas de problème. Si le contribuable doit effectuer un versement alors l'irréel commence. Du guichet accueil l'agent prend le couloir puis entre dans le bureau du contrôleur, referme la porte, ouvre la porte de la caisse attenante au bureau du contrôleur, referme la porte puis appui sur le bouton d'ouverture sécurisé de la porte de la caisse laissant ainsi entrer l'usager. Une fois l'opération d'encaissement effectué, notre courageux collègue devra effectuer le chemin inverse avant de s'être assuré que la porte de la caisse est bien refermée après la sortie du contribuable. Retraversée du bureau du contrôleur, couloir et enfin guichet accueil ou l'usager suivant patientait bien évidemment...

L'ensemble de la parité administrative semblant tomber des nues, la direction locale va s'informer de cette nouvelle organisation du travail très spécifique. S'informer auprès de qui ? De l'administration locale chargée de la mise en place dans les meilleures conditions des SIP.

Devenir de l'emploi d'adjoint Annonay ? Le Président nous informe que le maintien de cet emploi à été demandé à la DGFIP.

A la question concernant le nombre de m2 par agent, l'administration affirme que les agents disposeront d'une surface de travail supérieure à la norme mais sans en préciser le nombre exact.

L'ERD sera amené à effectuer des remplacements dans les SIP, uniquement concernant la fonction « recouvrement ».

Annonce de la création du SIP de Tournon en 2010.

Vote POUR :

Les représentants de l'administration

Vote CONTRE :

FO.

Les délégués FO ont rappelé que le syndicat FO -DGFIP n'était pas demandeur de cette réforme qui n'a pas d'autre finalité que les suppressions d'emplois.

Que des inquiétudes demeurent concernant la séparation ordonnateur-comptable !

Conséquences sur le réseau de proximité avec une reprise des fermetures de trésoreries malgré le « leurre GFU ».

L'organisation et les conditions de travail des agents.

Utilisation de l'ERD dans les SIP au détriment de la filière gestion publique.

Mutation des agents sur la base du « volontariat ».

CFDT : pour les mêmes raisons que celles développées par FO.

GFU, accueil fiscal dans les trésoreries de proximité.

Le GFU a pour objectif de permettre au contribuable d'obtenir une réponse à sa demande concernant l'assiette ou le recouvrement. Sont concernés, toutes les trésoreries de proximité sauf, en Ardèche, les Trésoreries spécialisées de Privas municipale, la Pairie et St Félicien.

Concernant St Félicien, les représentants FO ont rappelé les engagements du ministre, à savoir qu'un contribuable pourrait se rendre dans n'importe quelle trésorerie ne disposant pas d'une proximité, dans une même résidence, avec un CDI ou SIP. C'est le cas de la Trésorerie de ST Félicien. La direction locale a pris l'attache de la DGFIP concernant cette spécificité et a répondu négativement à la mise en place du GFU pour les usagers de ce canton.

Vote :

L'administration et la CFDT ont voté POUR.

FO a voté CONTRE.

Pour les représentants FO, la mise en place de l'accueil fiscal de proximité se traduira par un alourdissement des charges et une détérioration des conditions de travail. De plus, l'administration se refuse à quantifier cette nouvelle mission.

A propos...Quand ils s'accrochent à leurs SIP !!

Le 20 avril dernier s'est tenu le CHS départemental avec pour ordre du jour, entre autres, le vote du budget 2009. A la fin des échanges sur les formations proposées aux agents, les demandes de ces derniers afin d'améliorer leur condition de travail ou de sécurité, demandes acceptées ou pas en fonction du budget, le Président du CHS, Mr Janin, Directeur des Services Fiscaux, a demandé aux organisations syndicales de se prononcer sur la possibilité d'utiliser 15.000,00 euros du budget départemental pour financer la mise en place du SIP de Tournon.

Les représentants FO s'y sont opposés estimant que le budget départemental du CHS n'avait pas vocation à financer la réforme du ministre.

Solidaires (SNUI) et la CGT ont donné leur accord.

Concernant le vote du budget proposé, les représentants de l'administration, Solidaires et la CGT ont voté pour. Les représentants FO ont voté contre dénonçant, une nouvelle fois, l'insuffisance des crédits qui ne permettent pas de répondre à tous les besoins exprimés par les agents.

Regroupement du service départemental de la fiscalité directe locale de la DSF et du pôle de fiscalité directe locale de la TG.

La fusion des deux services a pour objectif d'améliorer le service rendu aux collectivités locales. Le service unifié sera installé au 1^{er} étage de la TG.

Les emplois transférés seront :

Pour l'ex-DGI, un cadre A à 50% et un cadre B à 75%.

Pour l'ex-DGCP, un cadre A à 50%.

Le responsable du SFDL sera le cadre A d'origine ex-DGI.

Vote :

L'administration a voté POUR.

FO s'est abstenue, s'agissant d'un service pour lequel nous n'avons, actuellement, aucune visibilité.

PRS : Pôle de Recouvrement Spécialisé.

Poste comptable à compétence départementale, chargé du recouvrement « offensif » des créances des particuliers et des professionnels. Le PRS se substitue aux actuels pôles de recouvrement contentieux 5PRC) de la filière gestion publique (TG) et le pôle recouvrement forcé (PRF) de la filière fiscale.

Le PRS relève de la filière fiscale et est placée sous l'autorité du Directeur des Services Fiscaux jusqu'à la mise en place de la DLU.

Le suivi du recouvrement reste de la responsabilité du TPG.

Le PRS est pastillé gestion publique et est classé RP. L'actuelle comptable de la trésorerie recouvrement de Privas, non retenue pour encadrer le futur SIP, bénéficie d'un droit de préférence.

La dimension du PRS est fonction de divers paramètres : nombre de contrôles fiscaux, dossiers en stock dans RAR avec un seuil pour les dossiers à enjeux, nombre de dossiers par agent pour les créances des particuliers (IR, CSG, TH, TF, TP) et pour les professionnels (TVA, IS, TS, TP).

Pour l'Ardèche, le seuil de transfert des créances est fixé à 7.000 euros.

Le nombre d'emplois du PRS (hors responsable) est fixé à quatre. Un emploi gestion publique et trois emplois filière fiscale. Le PRS n'aura pas de caisse et sera installé à l'Hôtel des Finances de Privas le 1^{er} janvier 2010.

Sur ce dossier, FO s'est également abstenue pour les mêmes raisons que pour la mise en place du SFDL.

Transfert de la mission « Amendes ».

L'administration a enfin trouvé un point de chute pour le recouvrement des amendes. Ce transfert d'activité concerne la trésorerie d'Annonay, est prévu au 1^{er} janvier 2010 et concerne selon l'ORE, un emploi.

FO s'est abstenue, regrettant que ce service quitte le chef-lieu du département pour l'extrême Nord.

Plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale.

La direction a rappelé que les chefs de postes et de services ont été désignés en qualité de correspondant pandémie. Des consignes d'hygiène ont été communiquées et devraient être affichées dans les postes et services.

La TG a été destinataire d'une dotation de masques qui resteront stockés à la TG jusqu'à la décision du Premier ministre de leurs distributions.

Des personnes « essentielles » en remplacement « d'indispensables » ont été désignées et seront en temps voulu doté de trois masques par jour. Ces personnes seraient chiffrées à environ 50 par filière.

Les représentants FO ont rappelé la nécessité de recenser les personnes à risques particulièrement exposées en cas de pandémie. Ce travail devrait être réalisé par le médecin de prévention.

La Direction a répondu favorablement en mettant rapidement en œuvre un dispositif pour recenser ces personnes.

La Directrice départementale, Mme Grandis, est la correspondante départementale pandémie et M. Guillaume, son suppléant.

Un plan départemental dit de continuité des services est en cours de finalisation.

De plus, la Direction locale nous a répondu que les cas particuliers au-delà des autorisations d'absences prévues seront regardés avec bienveillance.

Questions diverses :

Il a été demandé à l'administration la possibilité de doter certains postes de micro ordinateur fixe. En effet, il semblerait que les ordinateurs portables ne soient pas capables de supporter toutes les applications informatiques...

Accord de la Direction.

Fin des travaux à 18h30.

Rappel: CAPL des 15 octobre et 6 novembre 2009

Mutations dans les SIP :

Annonay :

Buscaglia Yolande (cadre B) et Tournieret Benoit (cadre C) sont mutés sur la base du volontariat.

Royer Monique (cadre C) est mutée d'office pour nécessité de service.

Pour information : Dupont Sylvie (cadre A) est mutée d'office.

Aubenas :

Mendras Sylvie et Balazuc Sylvie (cadres B) sont mutées d'office pour nécessité de service.

Les représentants du personnel FO ont voté contre.

PS : Nous avons appris par nos collègues d'Aubenas que le 1^{er} décembre, jour de leur prise de fonction au SIP, qu'ils ne disposaient pas de lignes téléphonique alors qu'ils avaient eu droit, la veille, à la grand-messe « PVFI »... Cherchez l'erreur !!!